

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 32 (1894)
Heft: 48

Artikel: Les déportés en Sibérie. - Les évasions de forçats
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-194601>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraisant tous les samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT:

SUISSE: un an . . . 4 fr. 50
six mois . . . 2 fr. 50
ETRANGER: un an . . . 7 fr. 20

On s'abonne au *Bureau du Conte*, à Lausanne et aux Bureaux des Postes. — Les abonnements datent du 1^{er} janvier, du 1^{er} avril, du 1^{er} juillet et du 1^{er} octobre.

PRIX DES ANNONCES :

du canton, 15 c. ; de la Suisse, 20 c. ; de l'Etranger, 25 c. la ligne ou son espace.

Fondation de l'Ecole supérieure de jeunes filles, à Lausanne.

Avant 1839, il n'existeit à Lausanne d'autre établissement destiné à l'instruction supérieure des jeunes filles qu'une institution privée, fondée par M^{me} de Molin, et conçue sur une assez grande échelle. Plusieurs hommes distingués y consacrèrent leurs loisirs.

Ce fut cette première école, formée en 1841, qui donna l'idée de celle qui existe encore aujourd'hui, rue Bel-Air.

Déjà en 1839, quelques citoyens, jaloux d'assurer aux jeunes filles de Lausanne le bienfait d'une instruction à la fois variée et solide, demandèrent à la Municipalité de Lausanne, qui y consentit avec empressement, de provoquer la fondation et accepter le patronage d'une école supérieure pour les jeunes filles, école qui devait d'ailleurs tirer toutes ses ressources d'elle-même.

Les fondateurs, on le voit, comprenaient sur les forces de l'Ecole, et leur confiance ne fut point trompée. En 1842 déjà, la finance payée par les élèves (120 fr. anciens, soit 174 fr. nouvelle monnaie, par an) suffisait à toutes les dépenses, dont les plus importantes étaient les honoraires des trois maîtresses d'études (700 francs anciens par an à chacune), ceux des maîtres (15 batz par heure) et le loyer de la maison, pour lequel l'Ecole payait à la ville 550 fr. anciens par an.

Ajoutons que la Municipalité avait fourni, en grande partie, l'ameublement des classes.

Jusqu'au mois de novembre 1841, l'Ecole fut dirigée par le même Comité qui dirigeait l'Ecole moyenne et auquel la nouvelle institution dut, à l'origine, son plan d'études, le choix des directrices et de la plupart des maîtres, et enfin tous les arrangements d'intérieur.

Le premier Comité était composé de MM. Verdeil, Fischer, Joël; le second de MM. A. Vinet, Ammann, Wehrly-Boisot.

Ce nouveau Comité fut nommé en 1841, probablement afin que chacune des deux écoles, la moyenne des garçons et la supérieure des jeunes filles, eût sa direction particulière.

Peu de temps après, une troisième

classe fut ouverte et compléta l'Ecole telle que ses fondateurs l'avaient conçue.

L'Ecole comptait alors 62 élèves, dont 33 dans la première classe, 24 dans la seconde et 15 dans la troisième.

Les objets d'enseignement communs aux trois classes étaient la religion, la langue maternelle, l'allemand, l'anglais, l'histoire, la géographie, l'arithmétique et le dessin.

L'écriture s'enseignait dans la troisième et dans la deuxième classe; le chant dans la deuxième et dans la première; l'italien à quelques élèves de la première.

Les sciences naturelles seulement dans la première classe.

Deux après-dîner dans la troisième classe et une dans la deuxième étaient consacrées aux ouvrages à l'aiguille.

Le Comité ne tarda pas à reconnaître la nécessité de créer une quatrième classe et de diviser l'enseignement général en quatre périodes, chacune d'une année, l'élève entrant à l'école à 12 ans et en sortant à 16.

L'Ecole de Morges, du même genre, était beaucoup plus ancienne et comptait déjà quatre classes.

L'Ecole supérieure des jeunes filles, de Lausanne, subsista par elle-même et n'eut bientôt plus d'attaches avec la Commune. Elle provoqua sans doute la création de l'Ecole supérieure de la ville de Lausanne, pour les jeunes filles, fondée en 1849, réorganisée en 1870 et complètement transformée en 1891, lors de son installation dans le beau bâtiment de Villamont.

Les déportés en Sibérie. — Les évasions de forçats.

Les journaux ont publié récemment l'éloquente requête adressée au czar Nicolas II, par le poète François Coppée, en faveur des Polonais déportés en Sibérie. Le passage suivant peut donner, à ceux qui ne l'ont pas lue, une idée de cette magnifique et touchante sollicitation:

Sire,

Je vous adresse cette prière dans les instants les plus solennels de votre vie. Vous verrez en ce moment vos larmes filiales, placé

entre votre admirable mère, au cœur percé de tous les glaives de la douleur, et la jeune princesse que vous élèverez dans quelques jours au rang d'impératrice. Le spectacle de ces deux femmes en deuil vous emplit, j'en suis certain, de douceur et d'attendrissement. Laissez-moi donc évoquer devant vous ces Polonaises vêtues de noir, non pas à cause d'un mort, mais à cause d'un absent dont elles n'espèrent plus le retour. Ce sont des épouses qui ne pourront pas, elles, veiller près de leur époux mourant ni lui fermer pieusement les yeux; ce sont des jeunes filles qui ne pourront pas s'agenouiller auprès du lit d'agonie de leur père, ni sentir sa main se poser une dernière fois sur leur front.

C'est au nom de votre mère et de votre fiancée que je vous implore pour ces femmes en noir qui ne sont ni des veuves ni des orphelines. D'un trait de plume, vous pouvez leur rendre le pauvre exilé dont elles se croient à jamais séparées par d'infranchissables espaces. Au lendemain du jour où la mort, que nul n'arrête au seuil du palais des rois, a frappé le Chef de votre impériale maison, vous pouvez faire rentrer, dans des centaines, dans des milliers de tristes demeures, le père de famille! Rien ne serait plus grand.

On sait que la Sibérie sert au gouvernement russe de lieu d'exil. Les exilés deviennent artisans, industriels ou cultivateurs. Les condamnés de droit commun sont dirigés par bandes, la nuit, sans chaînes ni fers, sur des routes désignées, où des postes de Cosaques sont placés de distance en distance. Les plus criminels sont employés aux mines de l'Oural; les autres sont distribués dans les districts où ils trouvent à exercer leur industrie. Les condamnés politiques y sont plus nombreux que les criminels.

Il existe en Sibérie cinq catégories de forçats; ceux à perpétuité, ceux de 15 à 20 ans, ceux de 12 à 15, ceux de 6 à 8 ans et enfin ceux de 4 à 6 ans.

Un colonel de l'armée russe récemment arrivé de Sakaline (Sibérie), où il a passé de longs mois à organiser les services de surveillance des déportés, rapporte de ce pays les curieux renseignements qui suivent, reproduits par l'Almanach Vermot:

L'île maudite, tel est le nom que l'on donne en Russie à l'île de Sakaline, située dans la mer d'Okhotsk, à l'est de la Sibérie, où l'on

envoie les condamnés aux travaux forcés. C'est la Nouvelle-Calédonie des malfaiteurs russes. Mais, à Sakaline, les forçats sont loin d'avoir l'existence relativement agréable que mènent les déportés français à la Nouvelle-Calédonie. Ils sont extrêmement malheureux, et, ne pouvant espérer la liberté, ils aspirent à mourir pour trouver le seul repos permis dans le sommeil éternel.

Les déportés savent qu'ils doivent renoncer à tout espoir de recouvrer jamais la liberté, aussi mourir pour mourir, comme ils disent, ils préfèrent placer le but de leur existence uniquement dans l'évasion, tentative qui aboutit très rarement, car la mort guette de toutes parts ces malheureux.

L'été est la saison la plus propice aux évasions. Les hommes qui ont formé le projet de fuir se réunissent par petits groupes de trois à dix, jamais plus; puis ils se jettent dans la *Taïga* (forêt vierge), qu'il leur faut traverser entièrement pour gagner l'autre rive de l'île, et là construire un radeau sur lequel ils se confieront à la mer, espérant atteindre le Japon ou la Chine. Naturellement ce beau rêve ne se réalise presque jamais.

Pendant les premiers jours, les fugitifs ont une existence de bienheureux. Ils se grisent de liberté et de paresse, se nourrissant avec une sage prévoyance de vivres qu'ils ont emportés, croyant toujours être au but du voyage, tandis que ce but s'éloigne sans cesse.

Puis les provisions s'épuisent, la nourriture manque, les vêtements sont rapidement usés et déchirés, dans ces forêts où n'existe aucun sentier, et les voilà bientôt errants, presque nus, mourant de faim et servant eux-mêmes de pâture à mille insectes dont ils ne peuvent se défendre. C'est alors que commence le terrible drame de la faim inassouvie qui exagère l'égoïsme et le besoin de vivre. On attend, avec une sorte d'impatience, la mort d'un compagnon d'infortune pour se repaître de sa chair et de son sang.

Ceux qui survivent parviennent enfin au-delà de la forêt. Ils aperçoivent la mer libératrice où peut-être ils trouveront la liberté. Mais les indigènes de Sakaline les attendent comme une proie certaine. Ils les assomment à moitié, les chargent de liens et les ramènent aux postes russes où ils touchent la prime en argent promise pour chaque forçat évadé.

Les fugitifs sont alors soignés, guéris, puis on leur inflige la peine du knout et on les renvoie aux travaux de la mine d'or.

D'autres forçats, plus ingénieux, ont cherché un autre moyen d'échapper aux mines. Ils vont se cacher dans les rochers au bord de la mer, à quarante kilomètres au sud de Doué, la ville principale de Sakaline. Ils vont la nuit dans la forêt voisine couper des arbres et tailler des pièces de bois, qu'ils amènent sur la côte. Les pièces sont assemblées et forment un radeau solide sur lequel les malheureux s'entassent. Et alors, à la grâce de Dieu!

Quelques-uns de ces fragiles navires ont traversé la mer tartare et ont touché la Chine et même la Corée; mais c'est là le petit nombre. Combien d'autres, entraînés par les vents et les flots, ont considéré comme un bonheur inespéré la rencontre d'un vaisseau russe qui les ramènerait à Sakaline, où les attendaient le knout et le terrible travail de la mine.

Pendant l'hiver, les audacieux forçats se jettent dans de nouvelles aventures. Durant

les grands froids qui atteignent souvent 45 et 50 degrés, un bras de la mer tartare, large de 200 verstes (220 kilomètres), gèle complètement. Les évadés essaient alors de gagner l'Asie à pied. Mais ils ne peuvent marcher pendant le jour pour éviter les recherches et, malgré une température effroyable, ils sont obligés de rester accroupis derrière des blocs de glace. Ils reprennent leur route la nuit, mais, s'ils échappent aux hommes, ils deviennent victimes des éléments, soit par le froid qu'ils ne peuvent supporter, soit par la mer dont la perfide couche de glace se brise par énormes fractions qui s'en vont au large entraînant les hommes qui croyaient marcher vers une terre libre.

Quant à ceux qui arrivent à la côte asiatique, après mille peines endurées, ils peuvent encore tomber dans les mains de peuplades tributaires de la Russie, qui s'empressent de les livrer aux autorités militaires en échange de la prime promise.

Un grand problème résolu.

Au commencement de cette année, Paul Jones, jeune homme appartenant à une riche famille des Etats-Unis, donnait un dîner, au restaurant, à plusieurs de ses amis, et la conversation dériva vers la question sociale.

C'était un grave sujet pour de jeunes têtes, et de part et d'autre on s'anima.

En face de ces fils des classes opulentes, Paul Jones soutint que ceux-là seuls étaient misérables qui n'avaient pas foi en eux-mêmes, ni énergie.

Il déclara que lui, s'il perdait tout ce qu'il possédait, se chargerait parfaitement de gagner sa vie. Bien plus, il affirma que, fut-il nu comme un ver, sans un centime, il se faisait fort, au bout d'un an, d'avoir fait le tour du monde et gagné honnêtement 5000 dollars, économisés sur l'argent nécessaire à sa subsistance.

On était au dessert, les têtes un peu échauffées. Un pari fut fait, l'enjeu fixé à 50,000 fr., et il fut décidé qu'un certain jour Paul Jones se rendrait aux bains turcs de l'Association athlétique, qu'il quitterait ses vêtements, et qu'à cet instant précis commencerait l'année au bout de laquelle, au même endroit, à la même heure, il devait se représenter muni des cinq mille dollars.

Par un acte notarié, il s'engagea, sur l'honneur, à ne demander d'argent à personne, à gagner loyalement son existence, et à livrer tous ses actes à un contrôle rigoureux.

Le 22 février dernier, ce programme reçut un commencement d'exécution. Paul Jones se déshabilla dans la salle des bains turcs et le pari commença à courir.

Dès le début, la difficulté était énorme. Il fallait trouver un moyen pour se procurer de quoi acheter des habits, afin d'être en état de sortir.

Paul Jones fit demander aux membres

du Cercle la préférence pour cirer leurs bottes; et comme il s'acquitta avec zèle et habileté de cette tâche, il eut bientôt beaucoup de besogne. Quoique la rétribution fût modeste, il réussit à gagner, en quinze jours, non-seulement sa nourriture, mais de quoi s'habiller et se chauffer.

Deux semaines, c'était beaucoup pour un homme qui ne disposait que d'un an pour amasser une petite fortune; mais c'était énorme d'avoir surmonté ce premier obstacle, qui semblait invincible à première vue.

Aussi quand Paul Jones franchit les portes des bains et se trouva dans la rue, il était plein de confiance.

Pour commencer, il se fit crieur et vendeur de journaux, puis commissaire et interprète, car il savait, outre l'anglais sa langue natale, le français, l'allemand et l'italien.

Enfin il réussit à se faire admettre comme interprète sur un transatlantique américain qui lui accorda la gratuité du passage; et il débarqua un beau matin sur le quai de Londres, ayant dans sa poche cinquante dollars, soit deux cent cinquante francs. C'était la richesse.

A Londres, il fit des conférences dans lesquelles il expliquait sa combinaison. Les Anglais sont des gens à esprit pratique, que cette aventure devait séduire et qu'elle séduisit. Les conférences eurent du succès; et Paul Jones arriva à posséder un capital décuplé, soit deux mille cinq cents francs.

Il alla alors trouver plusieurs journaux et, leur racontant son histoire, il leur demanda à être leur correspondant pendant son voyage, les priant seulement de lui avancer le prix de ses articles, afin de payer son voyage jusqu'aux Indes.

Ses propositions furent acceptées et il put consacrer ses deux mille cinq cents francs à s'acheter un petit pacotille, qu'il choisit judicieusement et qu'il a revendue à Calcutta avec un bon bénéfice.

Actuellement il est lancé, et son succès ne fait plus de doute pour personne. Dans ses lettres, il regrette de n'avoir pas parié le double, en s'engageant à rapporter une somme deux fois plus forte.

(*Petit Parisien.*)

Les conseils des ministres.

Nous lisons presque tous les jours dans nos journaux les relations des conseils des ministres en France, et l'énumération des décisions qui y ont été prises.

Veut-on savoir l'apparat de chacun de ces conseils et le cérémonial qui y est observé? Ce sont là des détails généralement ignorés, qui intéresseront sans doute nos lecteurs.